



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET**

### **SUBVENTION :**

Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour les travaux de remplacement de l'éclairage existant du terrain d'honneur au Stade Lécuyer

**Délibération  
n°2024/50**

**1<sup>er</sup> JUILLET 2024**

Date de la convocation :  
25 juin 2024

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de  
sa transmission en  
préfecture le 4 juillet 2024 et  
de son affichage  
électronique

L'An deux mil vingt-quatre, le premier juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### **Étaient présents :**

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LEFAUX Eddy, MERBAH Ahmed, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle.

### **Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. GOHÉ Serge qui a donné pouvoir à M. LEFAUX Eddy, Mme JACOB DELESCLOSE Émilie qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme LÉCAUDÉ Katy qui a donné pouvoir à M. MERBAH Ahmed, Mme LEMONNIER Christelle qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme MOGIS Angélique qui a donné pouvoir à Mme FONTAINE Annie, Mme FAVRY-BOURGET Brigitte qui a donné pouvoir à Mme DÉMARES Michèle.

### **Étaient absents :**

Mme BRISON Sophie, Mme CRESSON Séverine, M. DA SILVA Maxime, M. VINCENT Nicolas.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de conseillers votants : 25

**SUBVENTION** : Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour les travaux de remplacement de l'éclairage existant du terrain d'honneur au Stade Lécuyer.

Monsieur Ahmed MERBAH, Conseiller municipal délégué aux Finances et au Budget expose à l'assemblée le projet de remplacement de l'éclairage existant du terrain d'honneur du Stade Lécuyer, dont le coût prévisionnel est estimé à 66 317.65 € HT soit 79 581.18 € TTC, décomposé comme suit :

<b>Principaux postes de dépenses (par nature)</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Mission Bureau de contrôle	2 000.00 €	2 400.00 €
Mission contrôle stabilité des mâts	3 117.65 €	3 741.18 €
Maîtrise d'œuvre	4 200.00 €	5 040.00 €
Travaux	57 000.00 €	68 400.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>66 317.65 €</b>	<b>79 581.18 €</b>

Les objectifs poursuivis par le projet sont les suivants :

- De réaliser des économies d'énergie en remplaçant les projecteurs actuels au sodium d'une puissance totale de 40 000 watts par des projecteurs LED d'une puissance totale de 24 640 watts ainsi que de mettre en place un système de gestion permettant différents scénarios d'éclairage permettant de limiter d'autant les consommations d'énergie ;
- D'anticiper la fin de production des lampes au sodium qui ne permettront plus de maintenir en bon état de fonctionnement les projecteurs ;
- De maintenir le niveau d'éclairage en conformité avec la réglementation de la fédération de football.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), hors maîtrise d'œuvre, mission de contrôle de stabilité des mâts et bureau de contrôle.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>DÉPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
Coût global prévisionnel	66 317.65 €	FAFA (50% du montant des travaux uniquement)	28 500.00 €
		Autofinancement commune	37 817.65 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>66 317.65 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>66 317.65 €</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2024

Application agréée E-legalite.com

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 3<sup>ème</sup> trimestre 2024 ;
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 25 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » :

- D'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 66 318.65 euros HT soit 79 581.18 euros TTC ;
- D'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.*

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2024

Application agréée E-legalite.com